CODE DE TRANSPARENCE
AFG-FIR-Eurosif

Mai 2023

Déclaration d'engagement
Uzès Gestion est acteur de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). L'ISR est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des Organismes de Placement Collectifs (OPC) suivants :

- ✓ Uzès PEA
- ✓ Uzès Sport

Conformité avec le Code de Transparence
Adhérent à l'Association Française de la Gestion Financière et membre du Club des Entrepreneurs dédié aux sociétés de gestion indépendantes, Uzès Gestion s'engage à être aussi transparente que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons. Les fonds couverts par le présent document respectent l'ensemble des recommandations du Code de Transparence établi par l'Association Française de Gestion, le Forum pour l'Investissement Responsable et l'Eurosif.

SOMMAIRE

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence……...……..3

2. Données générales sur la société de gestion…….....4

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence…10

4. Processus de gestion…….....14

5. Contrôle ESG……..18

6. Mesures d'impact et reporting ESG……19

1 Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Fonds	Classe d'actifs	Exclusions sectorielles et normatives appliquées	Stratégie dominante et complémentaire	Encours en millions d'euros (25/05/2023)	Labels	Liens vers les documents disponibles sur le site internet
UZES PEA	Actions Européennes	Armes controversées Charbon thermique Non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies Controverses très sévères MSCI Tabac Jeux d'argent Pornographie	Best in class Best effort Exclusion Engagement	14.5M€		https://www.finuzes.fr/opc/les-opc-duzes-gestion DICI Prospectus Rapports de gestion Fiche mensuelle (incluant les données
UZES SPORT	Actions monde	Armes controversées Charbon thermique Non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies Controverses très sévères MSCI Tabac Jeux d'argent Pornographie	Best in class Best effort Exclusion Engagement	12.5M€		https://www.finuzes.fr/opc/les-opc-duzes-gestion DICI Prospectus Rapports de gestion Fiche mensuelle (incluant les données

2 Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds est :
UZES GESTION
10, rue d'Uzès
75002 Paris

http://www.finuzes.fr/

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis 1980 (agrément GP04000053), Uzès Gestion est une filiale à 100% de la Financière d'Uzès.

Créée en 1989, la Financière d'Uzès est une Entreprise d'Investissement totalement indépendante issue d'une ancienne charge reprise en 1972 et dont l'histoire remonte à la création de la Bourse en 1794.
La Financière d'Uzès est contrôlée en totalité par la famille Goirand et ses collaborateurs.
Par son ancienneté, sa pérennité et la stabilité de son actionnariat, la Financière d'Uzès a démontré sa capacité à s'adapter aux transformations économiques et financières grâce à une vision de long terme sans cesse renouvelée.
Présente dans 6 implantations en France, elle se décrit comme une société familiale au service des familles.

Composée de 11 collaborateurs dont 9 gérants expérimentés, Uzès Gestion gères des OPCVM et des fonds dédiés. Consciente de l'importance et du poids croissant des enjeux de développement durable, elle s'est dotée d'une démarche ESG structurée afin de les intégrer au sein de ses processus d'investissement.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La création d'Uzès Gestion au tout début des années 80 coïncide avec l'émergence des premières préoccupations de l'industrie financière pour les questions liées au développement durable.
En écho à la définition du développement durable proposé par le rapport Brundtland issu de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987 (« *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* »), les enjeux de long terme ont toujours été intégrés dans les choix d'investissements des gérants d'Uzès Gestion.

L'accélération des réflexions entourant le rôle du secteur financier face aux enjeux du développement durable, ont incité Uzès Gestion à davantage formaliser sa démarche d'investisseur responsable pour prendre en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions de gestion et sa politique de vote et d'engagement.

Aussi, les gérants d'Uzès Gestion ont la conviction que la prise en compte explicite et systématique des facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement leur apporte une vision plus exhaustive des entreprises et leur permet de mieux appréhender la manière dont elles gèrent les risques et opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable, éléments incontournables de la performance de long terme.
A cet égard, cette démarche relève pleinement de notre responsabilité fiduciaire et répond aux attentes de nos clients désireux de donner du sens à leur placements.

Uzès Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UN-PRI).

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La démarche d'investisseur responsable d'Uzès Gestion associe exclusions normatives/sectorielles et intégration des critères ESG. Elle se décline à deux niveaux.
Le premier niveau concerne l'ensemble des actifs sous gestion. Le second est relatif à la politique d'investissement responsable appliquée à nos fonds ISR.
L'ambition de cette démarche est de sensibiliser l'ensemble de l'équipe de gestion aux enjeux et problématiques ESG. Elle ne s'adresse donc pas uniquement aux gérants de nos fonds ISR.

Pour l'ensemble de ses actifs sous gestion directe, Uzès Gestion applique les exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- En conformité avec les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) sur les armes controversées, tout investissement direct dans les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente de bombes à sous-munitions et mines antipersonnel est rigoureusement interdit.
- Les entreprises ne respectant pas l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies de 2000 sont exclues de l'univers d'investissement.
- Les entreprises faisant l'objet d'une controverse très sévère (Rouge) dans la nomenclature MSCI.
- Les entreprises dont les activités sont liées au charbon thermique (extraction/production d'électricité) selon les recommandations de l'AFG.

Les fonds ISR de la gamme Uzès Gestion sont le reflet de notre démarche d'investisseur responsable. Ils suivent un processus d'investissement associant exclusions, intégration ESG, vote et engagement.

Au-delà des exclusions normatives et sectorielles décrites précédemment, les fonds ISR appliquent des exclusions sectorielles supplémentaires motivées par des choix d'ordre éthique.
Sont ainsi exclues de l'univers d'investissement, les sociétés réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs suivants :

- Tabac,
- Casinos, jeux d'argent et paris,
- Pornographie.

Ces fonds suivent parallèlement une politique d'intégration ESG dont l'objectif est d'effectuer, préalablement à tout investissement, une analyse extra-financière systématique des sociétés. Au moins 90% des émetteurs en portefeuille doivent faire l'objet d'une note ESG.
La sélection des titres s'effectue selon une approche Best-in-class / Best effort permettant de favoriser les émetteurs dont la note ESG s'améliore au cours du temps.

Toutefois, afin de ne pas autoriser la sélection d'émetteurs aux pratiques ESG trop faibles et porteuses de risques de réputation une note minimale est requise.
Au-delà des recherches de nos gérants et analystes, Uzès Gestion s'appuie sur l'analyse extra-financière de MSCI et retient l'échelle ESG de ce fournisseur (de AAA à CCC ; AAA étant la meilleure) pour noter les sociétés. Les notes ESG inférieures à BB sont exclues.
Le suivi des controverses est également réalisé via MSCI.

Politique d'engagement :
Le dialogue avec les dirigeants des sociétés détenues en portefeuille est un élément clé de notre démarche d'investisseur responsable. Il permet de mieux appréhender les enjeux ESG auxquels les entreprises sont confrontées en ciblant non seulement les risques mais également les opportunités soulevées par les problématiques ESG.
Le dialogue renforce la transparence et favorise le suivi dans la durée des réponses apportées par les sociétés.

Politique de vote :
La politique de vote d'Uzès Gestion est accessible sur son site internet.
En ligne avec les recommandations de l'AFG (articles 319-21 et suivants et 321-132 et suivants), Uzès Gestion exerce ses droits de vote de façon totalement indépendante et dans l'intérêt des porteurs des fonds gérés. Une attention toute particulière est portée notamment aux droits des actionnaires et à la gouvernance

Uzès Gestion a la conviction que le vote et l'engagement peuvent avoir un impact concret sur la stratégie des entreprises en matière de développement durable. Partant, ils permettent d'œuvrer en faveur de la création de valeur sur le long terme.

Uzès Gestion tient à disposition des investisseurs non professionnels sa démarche d'investisseur responsable sur son site internet.

https://www.finuzes.fr/Approche_responsable

2.4. Comment est appréhendée la question des risques /opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

L'analyse du couple « risques /opportunités ESG » est au cœur de la philosophie d'investissement de nos fonds ISR.
La prise en compte systématique des critères ESG permet d'évaluer le degré d'engagement des entreprises sur les questions de développement durable vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).
Combinée à l'analyse financière traditionnelle, l'intégration des critères ESG offre une vision à 360°des entreprises pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des facteurs de risques mais également des opportunités et relais de croissance liés aux enjeux du développement durable.

L'analyse extra-financière propose une grille de lecture sur chacun des piliers ESG en prenant en considérations les indicateurs les plus pertinents selon les secteurs économiques.

- Le pilier environnemental s'attache à évaluer les risques et impacts environnementaux de l'entreprise : gestion de l'eau, des déchets, consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des risques environnementaux…
- Le pilier social s'intéresse à la gestion des ressources humaines, au dialogue social, à la prévention des accidents, à la formation du personnel, au respect des Droits de l'Homme, aux relations avec toutes les parties prenantes externes (clients, fournisseurs, communautés locales), à la gestion de la chaine d'approvisionnement…

- Le pilier de gouvernance interroge la gestion de l'entreprise par ses dirigeants : indépendance du conseil d'administration, politique de rémunération, respect des droits des actionnaires minoritaires, audit et communication financière…

Les gérants d'Uzès Gestion et les analystes de la Financière d'Uzès ont accès aux notes ESG et aux rapports détaillés d'un univers de plus de 9000 valeurs via l'outil MSCI ESG Manager.
Des alertes à fréquence quotidienne permettent de suivre l'évolution des notes ESG (note globale et par pilier) et des controverses des émetteurs présents dans l'ensemble des fonds gérés par Uzès Gestion.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Afin d'apporter une dimension transversale aux sujets ESG/ISR et favoriser leur appropriation par l'ensemble des collaborateurs, Uzès Gestion a mis en place un comité ISR associant la direction générale et des représentants des équipes commerciales, de gestion et conformité.
Ce comité mensuel a pour mission de porter l'ambition ISR d'Uzès Gestion et de la Financière d'Uzès. Il fixe les objectifs de la société de gestion en matière d'investissement responsable, pilote le bon déroulement des projets arrêtés, notamment les projets de labellisation ISR, et assure une veille sur l'actualité ISR, en particulier réglementaire.

Au niveau commercial, le responsable des Relations Investisseurs d'Uzès Gestion et les gérants apporteurs d'affaires de la Financière d'Uzès sont les porte-paroles de la démarches ESG d'Uzès Gestion auprès des Conseillers en Gestion de Patrimoine et des prospects.

Comité	Participants	Objet	Fréquence
Comité ISR	Directeur Général Gestionnaires et Gérants de fonds, Analystes, Relations Investisseurs, Apporteurs d'affaires RCCI	Définition des grandes orientations ISR/ESG Suivi des projets et de l'actualité réglementaire ISR/ESG	Mensuelle
Comité de Gestion	Directeur Général Gestionnaires et Gérants de fonds, Analystes, Relations Investisseurs, Apporteurs d'affaires	Point de gestion global, présentation d'études thématiques ESG, actualité des portefeuilles et de valeurs	Mensuelle
Comité de Gestion ISR	Equipe de gestion et Analystes	Suivi de l'évolution des notes ESG et des controverses des titres en portefeuilles	Hebdomadaire
Comité Conformité	RCCI, Analystes	Contrôle du respect des règles ESG applicable à la gestion	Mensuelle

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Uzès Gestion s'appuie sur une équipe composée de deux gérants ISR et de deux analystes financiers externes mis à disposition d'Uzès Gestion par la Financière d'Uzès, soit l'équivalent de 3 ETP dédiés à l'ISR/ESG.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Afin de développer et renforcer son positionnement de société de gestion engagée sur les questions relatives à l'investissement responsable, Uzès Gestion a développé des actions internes et externes.

En interne, la société a la conviction que la mise en place d'un écosystème partagé est nécessaire à une bonne appréhension des problématiques de développement durable par l'ensemble de ses collaborateurs. Cela s'est traduit par :

- la mise en place d'un comité ISR mensuel incluant la direction générale afin de fixer les objectifs et ambitions de la société de gestion en matière d'investissement responsable, piloter le bon déroulement des projets arrêtés et assurer une veille sur l'actualité ISR notamment réglementaire
- la mise en place d'une formation complète à la finance responsable pour l'ensemble des gérants d'Uzès Gestion, des gestionnaires privés et leurs assistants de la Financière d'Uzès
- la réalisation d'études sectorielles mettant en exergue les enjeux ESG (étude consacrée à l'hydrogène en novembre 2020, étude sur les cimentiers et les enjeux climat en février 2021)
- la présentation des méthodologies d'analyse ESG de fournisseurs d'analyse extra-financière (MSCI, Sustainalytics, Arabesque…)

En externe, Uzès Gestion renforce son ancrage sur l'investissement responsable en s'associant à différentes initiatives :

- participation au groupe de travail AFG sur la consultation ESMA relative à l'article 8 du Règlement Taxonomie de l'Union Européenne (novembre 2020)
- participation au groupe de travail AFG sur la consultation ESMA relative aux articles 8 9 et 11 du Règlement Taxonomie de l'Union Européenne 2019/2088 (mars-avril 2021)
- participation à des conférences de place sur les sujets ESG (AFG/FIR)
- participation à des forums entreprises abordant RSE et engagements ESG
- intervention de collaborateurs pour des formations consacrées à la finance responsable dans des établissements d'enseignement supérieur
- Développement de projets d'engagement collaboratif avec d'autres sociétés de gestion

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ? Dernier inventaire des encours totaux hors double comptage disponible au 31/12.

N.A.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? Art. 173

Au 31/03/2022, les encours totaux sous gestion s'élèvent à 307M€ dont 20% de fonds labellisés ISR. Notre ambition est de porter la part de nos actifs ISR (labellisés ISR) à 25% de l'encours sous gestion.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Uzès Gestion publie sur son site internet (https://www.finuzes.fr/opc/les-opc-duzes-gestion) la liste des fonds ISR ouverts au public :

- ✓ Uzès Monde PLI
- ✓ Uzès PEA
- ✓ Uzès Sport

3 Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

Les transformations structurelles des économies et les défis du développement durable requièrent une lecture renouvelée de l'analyse financière traditionnelle des entreprises. La prise en compte des critères ESG répond à cet impératif.
En tant qu'acteur économique de premier plan, les entreprises sont en effet confrontées à de nouveaux enjeux qui questionnent directement les notions d'utilité et de profit.
Comme le démontrent la multiplication des initiatives internationales (ex : Task Force on Climate-related Financial Disclosures), et les évolutions de la réglementation européenne (Pacte Vert, directive NFRD sur la publication d'informations non-financières, taxonomie…), la performance non financière est devenue un indicateur essentiel des entreprises.

En tant que gérant d'actifs, il est de notre responsabilité fiduciaire d'intégrer les critères ESG à l'analyse financière dans la mesure où ils permettent de :

- mieux gérer les risques financiers liés aux enjeux environnementaux et sociaux ;
- approfondir l'impact de son environnement sur l'entreprise et de l'entreprise sur son environnement ;
- promouvoir la transparence et une vision économique de long-terme ;
- améliorer les facteurs de performance.

La prise en compte des critères ESG répond ainsi à plusieurs objectifs :

- assurer une meilleure couverture des risques financiers, juridiques et réputationnels ;
- découvrir de nouvelles opportunités d'investissement ;
- renforcer le dialogue avec les entreprises sur leur gestion des enjeux de développement durable ;
- répondre aux attentes de nos clients soucieux d'apporter du sens à leurs investissements.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ? En interne, dénombrer les analystes en ETP (hors stagiaire) dédiés à l'évaluation ESG des émetteurs. Concernant les moyens externes, lister les prestataires utilisés (agences de notation ESG, fournisseurs de données spécialisés, consultants, brokers...).

Uzès Gestion a constitué une équipe dédiée à l'investissement responsable constituée de 2 gérants et de 2 analystes financiers externes mis à disposition d'Uzès Gestion par la Financière d'Uzès.
L'évaluation ESG des émetteurs procède à la fois de nos analyses internes issues de nos propres recherches (ex : études thématiques et sectorielles) et de l'accès à des sources externes.

Parmi les principales sources externes, Uzès Gestion s'appuie sur :

- Les publications des entreprises : rapports annuels, rapports climat, rapport Science Based Targets, rapports RSE, présentations spécifiques…
- Un abonnement à la recherche ESG de MSCI pour accéder aux rapports ESG, aux notes de controverses et émissions carbone de plusieurs milliers d'entreprises
- Données ESG Bloomberg

- Les recherches de brokers
- Différentes bases de données (UN Global Compact, Carbon Disclosure Project, Science Based Targets, ONG…).
- Les rencontres avec les sociétés
- La presse économique spécialisée

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Pour chaque secteur d'activité, l'analyse extra-financière retient les indicateurs clés les plus pertinents sur chacun des piliers ESG.
Universel par essence, les indicateurs retenus au titre de la gouvernance s'appliquent à l'ensemble des entreprises étudiées.
Au sein de la note ESG finale, le poids des critères ESG est pondéré en fonction du secteur d'activité.
Nous listons ci-dessous quelques indicateurs par pilier (liste non exhaustive).

Pilier Gouvernance :

- Structure du Conseil d'Administration (diversité, engagement RSE, indépendance…)
- Rémunération des dirigeants
- Respect des actionnaires minoritaires
- Procédures d'audit
- Gestion des risques extra-financiers
- Pratiques anti-concurrentielles

Pilier Environnement :

- Empreinte carbone
- Risques liés au climat
- Objectif de réduction des gaz à effet de serre, neutralité carbone
- Stress hydriques
- Biodiversité des sols
- Emballages et déchets
- Energies renouvelables
- Bâtiments basse consommation

Pilier Social :

- Respect des droits du travail
- Sécurité et formation des collaborateurs
- Attractivité de la marque employeur
- Climat social au sein de l'entreprise
- Qualité des produits
- Relations fournisseurs

Au-delà de la prise en compte des critères ESG retranscrits par un score global, gérants et analyste suivent également, via MSCI, les notes de controverse des entreprises.

La note de controverse peut être définie comme une mesure d'alerte des risques de réputation et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies dans le domaine des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut entraîner de lourdes pénalités financières.

A cet égard, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge dans la nomenclature MSCI) sont exclues de l'univers d'investissement de l'ensemble des fonds d'Uzès Gestion.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Parce que le risque climatique représente aujourd'hui un réel risque systémique, il s'impose comme un élément incontournable de l'analyse extra-financière.

En écho à l'Accord de Paris de 2015 visant à contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique bien en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), a publié en 2017 un ensemble de recommandations visant à encourager un reporting financier cohérent, fiable et claire permettant aux investisseurs de tenir compte des risques liés au climat.
Progressivement, les documents de référence des entreprises incorporent un reporting dédié offrant aux investisseurs la possibilité d'évaluer leur stratégie climat et la manière dont elles gèrent et mesurent les risques climatiques dont les risques physiques et de transition.
Pour chaque entreprise sélectionnée, les éléments liés au risque climatique sont pris en compte dans l'analyse du pilier environnement.

En outre, pour chacun de nos fonds ISR, nous suivons l'évolution de leur moyenne pondérée de l'intensité carbone (en t de CO2 par million de chiffre d'affaires) qui mesure leur exposition aux émetteurs intenses en carbone sur les scopes 1 et 2.
Nous analysons également la part des solutions durables à impact environnemental dans le chiffre d'affaires des émetteurs en portefeuille (efficacité énergétique, énergies alternatives…).

Enfin, en ligne avec les recommandations de l'AFG, Uzès Gestion exclut de l'ensemble de ses fonds les sociétés dont les activités sont liées au charbon thermique (extraction/production d'électricité).

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?

Uzès Gestion a fait le choix de retenir un fournisseur externe reconnu et indépendant pour l'évaluation ESG des entreprises : MSCI. La méthodologie appliquée par MSCI est robuste et bénéficie de plusieurs années d'expertise en analyse extra-financière. Elle se fonde sur l'analyse de données publique publiées par les entreprises elles-mêmes (rapports annuels, rapports RSE, TCFD, SBT…).

Chaque entreprise couverte reçoit un score ESG numérique (sur 10) auquel est associé une note alphabétique (de AAA à CCC) permettant d'établir le classement suivant :

- AAA, AA : les « meilleurs »
- A, BBB, BB : les « moyens »
- B, CCC : les « mauvais »

Le score ESG global est la résultante de l'analyse des indicateurs clés retenus sur chacun des piliers ESG. Ces indicateurs peuvent être de nature universelle et s'appliquer à l'ensemble des entreprises comme dans le cas du pilier Gouvernance et/ou de nature spécifique en fonction du type d'activités (services, industries).

Chacun des piliers, noté de 0 à 10 (10 étant la meilleure), est ensuite pondéré en fonction de la pertinence qu'il revêt dans l'activité considérée pour aboutir à un score ESG global entre 0 et 10.
La méthodologie de notation repose systématiquement sur une évaluation des risques ESG et sur la manière dont les entreprises les encadrent et les transforment en opportunités de développement le cas échéant.

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Réalisées sur la base de données publiques émanant en grande partie de publications annuelles (documents de référence des entreprises, études d'associations professionnelles…), les notes ESG sont mises à jour une fois par an.
Néanmoins, en fonction de l'actualité et de l'émergence de sujets ESG majeurs au sein des entreprises, elles peuvent être modifiées à la hausse ou à la baisse à tout moment.

En parallèle aux notes ESG, les notes de controverses complètent l'évaluation ESG des entreprises. Elles s'échelonnent, selon la méthodologie MSCI retenue, sur une échelle de 10 à 0 et se classent selon 4 niveaux principaux d'appréciation : mineure à modérée de 10 à 5, modérée à sévère de 4 à 2, sévère et structurelle si 1 et très sévère si 0.
Au regard des enjeux réputationnels et des risques de lourdes sanctions financières, les entreprises dont la controverse est très sévère sont exclues de l'univers d'investissement.

4 Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'univers d'investissement des fonds ISR d'Uzès Gestion intègre les différents aspects de notre démarche ESG qui associe exclusions normatives/sectorielles et intégration ESG.
Plusieurs filtres sont ainsi appliqués à l'univers d'investissement de départ pour aboutir à l'univers éligible.

Le 1er filtre s'applique à l'ensemble des actifs sous gestion et correspond aux exclusions normatives/sectorielles qui retirent de l'univers d'investissement :

- Les entreprises activent dans la fabrication ou la vente de bombes à sous-munitions et mines antipersonnel.
- Les entreprises ne respectant pas l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- Les entreprises faisant l'objet d'une controverse très sévère (Rouge) dans la nomenclature MSCI.
- Les entreprises dont les activités sont liées au charbon thermique (extraction/production d'électricité).

En complément, les fonds ISR suivent une politique d'exclusion renforcée qui exclue de leur univers d'investissement les entreprises qui réalisent plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs suivants :

- Tabac,
- Casinos, jeux d'argent et paris,
- Pornographie.

Le 2ème filtre relève de l'intégration des notes ESG. Uzès Gestion s'appuie sur l'analyse extra-financière de MSCI et retient l'échelle ESG de ce fournisseur (de AAA à CCC) pour noter les sociétés. Les notes ESG inférieures à BB sont exclues afin de ne pas autoriser la sélection d'émetteurs aux pratiques ESG trop faibles et porteuses de risques de réputation.
Au moins 90% des émetteurs en portefeuille doivent faire l'objet d'une note ESG.

Dans le cas spécifique des holdings mono-participation non notés ESG, le gérant retient la note ESG de la société opérationnelle notée si celle-ci fait l'objet d'une note ESG MSCI.
En l'absence de note, la position sera comptabilisée au sein des 10% maximum d'émetteurs non notés.

Au final, la notation ESG des fonds ISR d'Uzès Gestion doit être supérieure à la note ESG de leurs univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées au sein de ces univers.
La notation ESG des univers ne prend en compte que les émetteurs notés au sein des univers retenus.

Définition de l'univers d'investissement responsable et constructions des portefeuilles :

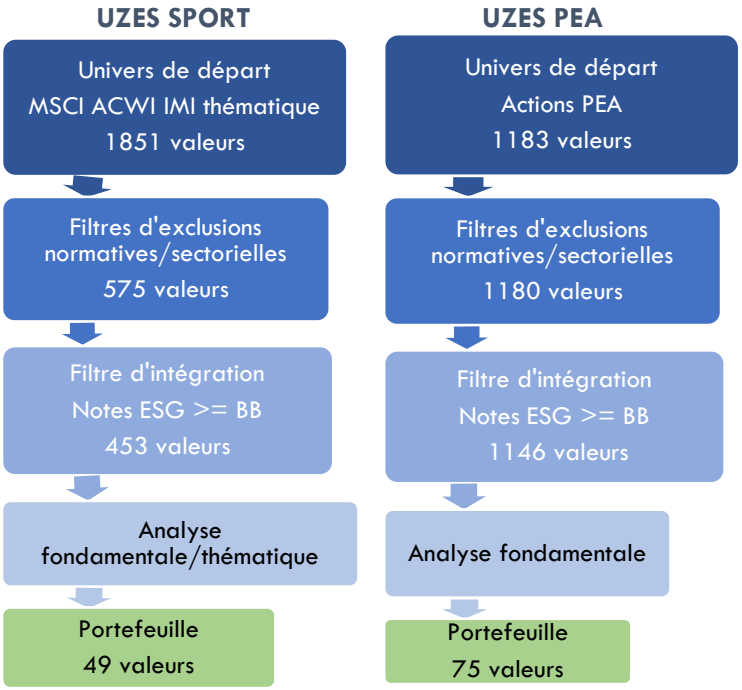

Données arrêtées au 31/04/2023

L'univers d'investissement qui correspond au fonds Sport ne comprend pas tous les secteurs de l'ACWI IMI, mais une sélection. Les secteurs listés ci-dessous sont nommés selon la terminologie sectorielle de notre fournisseur de données MSCI :

- Apparel Retail
- Apparel, Accessories & Luxury Goods
- Automobile Manufacturers
- Automotive Parts & Equipment
- Broadcasting
- Broadline Retail
- Consumer Electronics
- Distributors
- Electronic Equipment & Instruments
- Footwear
- Industrial Machinery & Supplies & Components
- Interactive Home Entertainment
- Interactive Media & Services
- Internet Services & Infrastructure
- Leisure Facilities
- Leisure Products
- Motorcycle Manufacturers
- Movies & Entertainment
- Other Specialty Retail
- Packaged Foods & Meats
- Personal Care Products
- Pharmaceuticals
- Semiconductors
- Technology Hardware, Storage & Peripherals

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique font partie intégrante de l'analyse du « pilier environnement ». En fonction du secteur d'activité, ce dernier peut représenter entre 13% (ex : banque) et plus de 50% (ex : chimiste) de la note ESG globale d'un émetteur.

Au regard des enjeux majeurs liés au changement climatique et aux évolutions réglementaires (Pacte Vert et loi Climat de l'Union Européenne…), nous accordons une importance particulière aux solutions environnementales proposées par les entreprises (efficience énergétique, énergie alternative, immobilier durable…), et suivons ces indicateurs au niveau des fonds.
Nous sommes également très attentifs à la politique carbone des entreprises, à la trajectoire qu'elles se fixent vers la neutralité carbone le cas échéant et à leur contribution aux Objectifs de Développement Durables 7 et 13 :

- ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable
- ODD13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Néanmoins, si nous mesurons l'empreinte carbone de chacun de nos fonds ISR, la sélection des émetteurs en portefeuille n'est pas contrainte par le niveau de leurs émissions de gaz à effet de serre.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

La part des émetteurs ne disposant pas d'une note ESG peut atteindre un maximum de 10% du portefeuille des fonds ISR d'Uzès Gestion. Toutefois, ces émetteurs font l'objet d'un suivi interne (rapports des entreprises concernées, analyses de brokers) et les enjeux ESG sont abordés lors des rencontres avec les managements.

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Notre processus d'évaluation ESG n'a pas été modifié au cours des douze derniers mois.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires?

Aucun de nos fonds n'est investi dans des organismes solidaires.

NB : un mécanisme de partage des frais de gestion a été mis en place sur notre fonds Uzès Sport. Le fonds reverse 10% des frais de gestion à une association partenaire, la Fédération Française Handisport.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Non, les fonds d'Uzès Gestion ne pratiquent pas le prêt/emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

En complément aux investissements en actions, qui représentent le cœur de la stratégie d'investissement des fonds, des instruments financiers à terme cotés sur des marchés réglementés ou négociés de gré à gré pourront être utilisés ponctuellement dans la gestion, avec une possibilité de surexposition du portefeuille au maximum de 125%. Ces instruments seront utilisés en complément aux investissements directs en actions, en couverture contre une baisse anticipé des marchés d'actions.

Instruments dérivés : au maximum 15% de l'actif pourra être exposé dans des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers ou de gré à gré, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux ou de change, avec une possibilité de surexposition provisoire.

Nature des marchés d'intervention :
- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir :
- Action
- Change

Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :
- Futures
- Options

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture du risque de change et/ ou action
- Augmentation de l'exposition du portefeuille au marché actions

Les fonds n'ont pas recours à des Total Return Swap.

Titres intégrant des dérivés : Le gérant pourra investir de façon ponctuelle sur des titres intégrant des dérivés.

Risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir :
- Action
- Change

Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles, warrants, bons de souscription

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture, exposition, maîtrise du risque et dynamisation des positions

Dans le cas de la gestion des souscriptions/rachats, de la mise en place d'une exposition temporaire au bêta du marché ou d'un changement de stratégie, le caractère « provisoire » de l'utilisation de dérivés à titre d'exposition s'entend comme « 1 mois », pour permettre d'ajuster de façon temporaire le portefeuille.

Pour les dérivés mono-sous-jacent dont le titre est pris en compte en transparence dans les critères quantitatifs du label, le caractère « provisoire » de l'utilisation de dérivés à titre d'exposition s'entend comme « 12 mois ». Il en va de même s'agissant des dérivés sur indice transparisés (i.e. intégrés au respect des normes quantitatives du label ISR) ou des dérivés sur indice ayant démontré un niveau de significativité en ligne avec les normes quantitatives du label ISR

En cas d'utilisation de warrants, la note ESG MSCI du sous-jacent sera retenue dans le calcul de la note ESG du portefeuille. En l'absence de note ESG MSCI du sous-jacent, le titre sera comptabilisé dans les 10% maximum de titres non notés ESG et ne sera, par conséquent, pas pris en compte dans les critères quantitatifs du label ISR.
En outre, les contreparties des instruments dérivés doivent également présenter une note ESG au moins égale à la note minimum admise (i.e. BB).

Le fonds ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds pourront investir un maximum de 10% de leur actif net dans des OPCVM et FIA répondant aux conditions prévues à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Dans le cadre de la gestion de nos fonds ISR et dans la mesure du possible, une attention particulière est accordée à la prise en compte des critères ESG par les OPC internes ou externes.

5 Contrôle ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?

Les contrôles relatifs à la conformité des fonds d'Uzès Gestion aux règles ESG s'effectue à deux niveaux.

1. **Contrôle de premier niveau :**

L'équipe dédiée à l'investissement responsable veille à la bonne application des règles définies en matière ESG au niveau des fonds gérés par Uzès Gestion.
Lors du comité de gestion ISR hebdomadaire, elle assure, pour les fonds labellisés ISR, le suivi de l'évolution des notes ESG et des controverses des titres en portefeuilles.
Pré-trade, elle vérifie l'éligibilité de tout nouvel émetteur analysé à l'investissement dans les fonds labellisés ISR (respect des exclusions normatives/sectorielles et du minimum requis en termes de note ESG).

Post-trade, des alertes paramétrées sur les portefeuilles des fonds labellisés ISR permettent d'identifier les changements de note et de controverses ESG.
En cas de dégradation d'un émetteur en portefeuille sous les minima requis, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour arbitrer la position et ce, dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

2. Contrôle de second niveau :

L'équipe en charge du contrôle et de la gestion des risques d'Uzès Gestion s'assure de l'adéquation des fonds labellisés ISR au processus d'investissement ISR.
Sur une base mensuelle, elle vérifie :

- Le respect des règles d'exclusions normatives et sectorielles ;
- Le respect de la note minimum ESG pour les émetteurs notés en portefeuilles (au moins 90% du fonds) ;
- La note moyenne du fonds (celle-ci devant être supérieure à la note de l'univers de départ) ;
- Les scores agrégés au niveau de chaque fonds des deux indicateurs d'impact retenus (intensité carbone et score de développement du capital humain), ces derniers devant être supérieurs à ceux de l'univers d'investissement des fonds.

6 Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Uzès Gestion réalise un reporting ESG mensuel sur chacun des fonds labellisés ISR.
Ce document reprend plusieurs indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier la qualité ESG des fonds dont :

- La note ESG moyenne du fonds comparée à celle de son univers de départ
- La note Environnementale du fonds
- La note Sociale du fonds
- La note de Gouvernance du fonds
- Le pourcentage de valeurs en portefeuille disposant d'une note ESG
- La distribution des notes ESG
- La distribution des controverses
- Les 5 meilleures notes ESG en portefeuille
- Les 5 meilleurs contributeurs à des solutions durables (impact sur l'environnement)
- Les indicateurs d'impacts décrits au point 6.2.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?

Pour ses fonds ISR, Uzès Gestion a retenu deux indicateurs d'impact principaux pour chacun des piliers ESG. Pour faciliter les comparaisons entre valeurs, notre choix s'est porté principalement sur des indicateurs à dimension universelle (i.e. valable pour la plupart des secteurs d'activité).
Ces indicateurs sont des points clés de dialogue lors de nos rencontres avec les sociétés.
Ils sont repris dans le rapport ESG annuel de nos fonds ISR.

Afin de suivre le positionnement de ses fonds au regard des droits de l'Homme, Uzès Gestion s'assure de la conformité des émetteurs en portefeuille au pacte mondial des Nations Unies.
Initié en juillet 2000 par l'Organisation des Nations Unies, ce pacte vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir 10 principes relatifs :

- aux Droits de l'Homme,
- aux normes internationales du
- travail,
- à l'environnement,
- à la lutte contre la corruption.

<u>PILIER ENVIRONNEMENT</u> :

Emission de gaz à effets de serre
Nous suivons l'intensité carbone des entreprises sur la base des informations disponibles sur les scopes 1 et 2. Cette donnée s'exprime en tonne de CO2 par million de chiffre d'affaires ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.

Stress hydrique
Les enjeux autour de l'utilisation, la gestion et le retraitement de l'eau figurent parmi les plus sensibles. Pour chaque entreprise, le score de stress hydrique évalue leur capacité à gérer les risques liés à l'eau dans la conduite de leurs activités ainsi que leur positionnement face aux

problématiques de recyclage, d'efficience de consommation dans les processus de production, de recours à des solutions alternatives.

PILIER SOCIAL :

% de femmes au comex
Pour chaque société analysée, nous suivons l'évolution de la part des femmes au sein du comité exécutif.

Développement du capital humain
Le développement du capital humain est un indicateur central dans l'analyse du climat social des entreprises. L'analyse porte sur la capacité des entreprises à attirer et retenir les talents, à former ses collaborateurs et à développer leurs compétences.
PILIER GOUVERNANCE :

% d'administrateurs indépendants
Pour chaque société analysée, nous suivons l'évolution du pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

Comportement éthique
Le comportement éthique des entreprises est un élément indispensable à la bonne marche et à la pérennité de leurs activités. Il influence directement leurs relations avec les différentes parties prenantes (clients, salariés, fournisseurs, communautés, investisseurs…). L'analyse porte notamment sur les problématiques de fraudes fiscales ou comptables, corruptions, blanchiment d'argent, violations des règles de concurrence, mauvais comportement des dirigeants.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

L'ensemble des documents d'information sont disponibles sur notre site internet à la page des fonds.

Document	Contenu	Fréquence	Mode de diffusion
Approche ESG	Philosophie et démarche ESG d'Uzès Gestion	En cas de changement	Site internet Uzès Gestion
Rapport mensuel	Données financières et ESG	Mensuelle	Site internet Uzès Gestion
Reporting ESG	Données ESG et indicateurs d'impact	Annuelle	Site internet Uzès Gestion
Politique de vote	Conditions dans lesquelles sont exercés les droits de votes	Annuelle	Site internet Uzès Gestion
Politique d'engagement	Conditions dans lesquelles s'exerce le dialogue actionnarial	Annuelle	Site internet Uzès Gestion
Prospectus et DICI	Information réglementaire	En cas de changement	Site internet Uzès Gestion

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Uzès Gestion publie chaque année sur son site internet les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement.

https://www.finuzes.fr/Approche_responsable